



BULLETIN MUNICIPAL

JANVIER 2022



Mairie :

☎ 05.59.39.81.92

Site Estos : <http://estos.fr>

Facebook : estosvillage

LE MOT DU MAIRE

- "Des éclats de rire, pour dissiper la morosité.
- De l'audace, pour oser inventer et créer autrement.
- De la confiance, pour s'épanouir pleinement.
- Des douceurs, pour croquer la vie à pleines dents.
- Du réconfort, pour être rassuré lors des moments délicats.
- De la bonté, pour le plaisir de donner aux autres.
- Des rayons d'espoir, pour aller de l'avant.
- De la persévérance, pour mener ses projets à bien."

Voilà tout ce que je vous souhaite pour la nouvelle année 2022 !

Malgré toutes les contraintes dues aux conditions sanitaires lors de l'année 2021, certains projets ont tout de même vu le jour.

CONCERNANT LES INVESTISSEMENTS, QUOI DE NEUF EN 2021 ?

1- INSTALLATION D'UN CABINET DE KINE A L'ETAGE DE LA MAIRIE.



Salle donnant sur la coursive avant travaux

Cela permettra de compléter l'offre médicale proposée sur la commune avec le cabinet d'infirmières, déjà existant.

En effet, à partir du 1er mars, M San Martin alternera les visites aux domiciles et les soins dans son cabinet. Je vous invite à le solliciter si vous avez besoin de ses services.



Aménagement de 2 pièces de massage

Le village va avoir la chance d'accueillir un nouveau Kiné : M San Martin. Certains d'entre vous connaissent Vincent puisqu'il a grandi à Estos. Même si aujourd'hui il réside sur Oloron, il est toujours co-président du comité des fêtes avec Simon Etchegoin.

Afin d'apporter un service de proximité aux habitants de la commune, le conseil a décidé d'aménager 2 des pièces à l'étage de la mairie.



Salle de travail après travaux

L'opération a pu être effectuée :

- avec l'aide de la CCHB pour 10 000 €,
- avec la participation de M. San Martin pour 2 500 €,
- par l'intermédiaire des CEE (Certificat d'Economie d'Energie) pour 1 650 € environ.

Le coût prévisionnel restant à charge pour la commune sera de 23 000 € net environ.

Le paiement d'un loyer par M San Martin permettra à la commune de récupérer l'investissement pour ces travaux.

2 - REAMENAGEMENT DU COMPLEXE MUNICIPAL.

Il en résulte une réorganisation de l'utilisation du complexe par les associations :

- **Les 5 associations** : Comité des fêtes, La Boule Estosienne, les Pélotaris du l'Aberou, Activ'génération et Pats Volats utiliseront la salle des fêtes comme salle de réunion, s'ils le souhaitent.
- L'espace mezzanine au dessus de la salle des fêtes permettra au comité des fêtes de stocker son matériel.
- Le local technique à l'arrière de la salle des fêtes sera utilisé par la "Boule Estosienne" pour ranger les équipements et le matériel.

D'autre part, un réduit à l'étage a été aménagé pour stocker les produits et ustensiles ménagers.

Dans ces temps où les dotations de l'état sont toujours en perpétuelle diminution, la mairie se doit d'utiliser toutes les sources de revenus potentiels.

3 - INSPECTION DU COMPLEXE MUNICIPAL PAR LE SDIS64.

Grâce aux efforts déployés depuis 2018, pour la mise en conformité des équipements (mise aux normes électriques du bâtiment, réfection de la cuisine, pose d'alarmes et d'arrêts d'urgence), aucune "Non-conformité" n'a été mentionnée par le bureau de contrôle DEKRA, lors de la dernière visite.

De plus l'ensemble du complexe municipal a été inspecté par les services du SDIS 64, début décembre.

Le bâtiment pourra donc recevoir les villageois, en toute sécurité.

4 - MODIFICATION DE LA SALLE DES ARCHIVES.

Dans le cadre du "Règlement Général sur la Protection des Données" (RGPD) qui encadre le traitement des données personnelles sur le territoire de l'Union européenne, la salle des archives a dû être modifiée.

Il a donc fallu :

- remplacer la cloison existante par une cloison coupe feu 1h.
- équiper la salle d'une porte coupe feu 1/2h.

Pour optimiser le volume de rangement des archives, le rayonnage a été aussi complètement revu.



5 - AMENAGEMENT ET ELARGISSEMENT DU CHEMIN DES MOULINS.



Les travaux d'élargissement de ce chemin avaient pour objectif :

- de donner une meilleure cohérence au village en améliorant le cheminement routier pour les quartiers du chemin de la Mâture et du Port d'Estos.
- de créer un trottoir pour permettre un cheminement en toute sécurité des écoliers qui prennent le bus au niveau de l'arrêt de Béro Bisto mais aussi pour les nombreux promeneurs qui empruntent cet itinéraire.
- Malheureusement la structure de ce chemin était à certains endroits très insuffisante. Cela a engendré un surcoût assez conséquent.-
- M Loustau, l'employé communal a largement contribué à la réalisation de ce projet en construisant un muret sur plus de 220 mètres. Sans son aide, le projet aurait été beaucoup plus compliqué pour les finances du village. Je l'en remercie.
-
- La subvention accordée par le département a été de 11 200 €.
- Le coût net pour cette opération, va s'élever à 45 000 € à environ.

Ces travaux portaient aussi sur l'enfouissement du réseau d'éclairage public. Le SDEPA (Syndicat d'Energie des Pyrénées Atlantiques) a réalisé la maîtrise d'œuvre. Cette opération a été subventionnée à hauteur de 70 %.

Le coût restant à charge pour la commune sera inférieur ou égal à 9 200 €. Pour couvrir ces frais un emprunt a été sollicité.

6 - AMENAGEMENT D'UNE VOIE CYCLABLE.

En 2020, il avait été envisagé par la commune un aménagement d'une voie cyclable entre Lédeux et Oloron mais depuis lors, 2 données ont amené la commune à revoir sa position :

- D'une part, conformément à la loi d'orientation des mobilités publiée en décembre 2019, la CCHB a pris la compétence mobilité en 2021.

- D'autre part, un projet de "voie verte" est à l'étude au niveau du Département pour relier Buzy à Navarrenx.

- Un premier tronçon reliant Buzy à Bielle/Iseste a déjà vu le jour, en vallée d'Ossau.

Cet aménagement devrait se poursuivre dans notre communauté des communes et concerner la commune d'Estos. L'aménagement entre Oloron et Lédeux se ferait sous forme de voie cyclable. La commune soutiendra cette initiative.

En attendant, le conseil municipal a donc décidé de surseoir au projet envisagé, en attendant les résultats de l'étude menée par le Département qui devrait débuter en 2022.

7 - ADRESSAGE : CHANGEMENT DE NOM DE CERTAINES DE RUES.

Pour permettre à de nombreux organismes remplissant des missions de service public comme l'acheminement des courriers et des colis, mais également les interventions des secours, la commune avait l'obligation de modifier certaines adresses en respectant les règles en vigueur.

En conséquence :

- La rue de Prats est supprimée et la rue Jéliotte est prolongée jusqu'au chemin de Prats.
- Le chemin des Arboulets débute depuis l'église vers les hauteurs du lieu dit "Les Arboulets".
- La numérotation de certaines rues a dû être revue.

En début d'année, les panneaux indicateurs ont été posés et de nouvelles plaques de numérotations fournies aux propriétaires des maisons concernées. Reste encore à placer 3 panneaux qui seront implantés courant 2022.

ET POUR 2022, QUELS SONT LES INVESTISSEMENTS PREVUS ?

8 - SECURISATION ET MISE AUX NORMES PMR DU PASSAGE PIETONNIER A HAUTEUR DU SARTHOULET.

De nombreux promeneurs empruntent le passage piétonnier à hauteur du plantier (Maison Menvielle). La traversée est à ce jour dangereuse et non-conforme dans le cadre du plan PMR (Personne à Mobilité Réduite) que la commune se doit de respecter.

Une réflexion va être menée en collaboration avec le département pour sécuriser cette traversée, tout en assurant une continuité de cheminement PMR vers le Chemin de la Mâtire.

9 - Création D'UNE AIRE DE RETOURNEMENT A L'EXTREMITE DE LA ZONE URBANISEE DU CHEMIN DE PRATS.

La partie urbanisée du Chemin de Prats (tronçon en direction de Lédeux) ne possède pas d'aire de retournement à l'extrémité de la partie urbanisée.

Conséquences :

- Les véhicules s'engageant sur ce chemin doivent faire ½ tour en utilisant les quelques parkings de midi existants.
- Les camions de ramassage des ordures ménagères et des poubelles jaunes sont obligés de reculer depuis la rue Jéliotte pour pouvoir vider les bacs des riverains.

Cela crée des nuisances sonores, surtout à 4 ou 5 heures du matin durant la collecte des bacs. Je tiens donc à remercier M Alexis Labourdette qui a accepté de céder à la commune, à titre gracieux, environ 400 m2 de terrain pour réaliser cette aire.

La commune va maintenant mener une réflexion pour aménager cet espace.

10 - RENFORCEMENT DE LA RUE JELIOTTE AU NIVEAU DE LA PROPRIETE LOUSTAU.

Le mur de soutènement de la rue Jéliotte (derrière la mairie) est en très mauvais état. Cela est surtout visible depuis la propriété de M Loustau. Puisque la fonction de ce muret est de contenir les terres du fond supérieur (rue Jéliotte), la commune est dans l'obligation de renforcer ce mur. Les travaux seront réalisés par l'employé communal.

11 - SECURISATION DU CHEMIN DES MOULINS.

Lorsque les gravillons seront balayés par l'entreprise Laborde, la mairie posera des panneaux signalétiques permettant la sécurisation de ce tronçon.

Il est prévu un aménagement à l'intersection de la rue Béro Bisto et du Chemin des Moulins. Un panneau céder le passage (ou un STOP) complètera un marquage au sol, pour ce carrefour. Une réflexion pour d'autres aménagements est en cours sur ce chemin.

12 - INDICATION SIGNALÉTIQUE DES LIEUX REMARQUABLES SUR LA COMMUNE.

La commune envisage l'achat de panneaux de signalisation des lieux importants dans le village (Mairie, Fronton...).

La mise en place se fera dans le courant de l'année.

13 - REFECTION DE LA RUE DE LA SABLIERE.

En 2023, Il est envisagé de réaliser les travaux de réfection de la rue de la Sablière. Nous profiterons de l'année 2022 pour mener une réflexion sur un possible réaménagement de cette rue.

14 - LANCEMENT DU PLUi PAR LA CCHB.

En juillet dernier, la CCHB a voté la prescription du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Ce plan va concerner l'ensemble des 48 communes qui composent la communauté des communes du Haut Béarn.

Il s'agit en fait de doter tout le territoire d'un document unique, transcrivant les projets communaux au sein d'une démarche partagée.

Les 3 objectifs poursuivis au travers de l'élaboration du PLUi seront les suivants :

- 1- Faire de nos paysages, nos espaces naturels et agricoles, et notre environnement, un socle majeur de notre attractivité.
- 2- S'appuyer sur notre fonctionnement territorial pour répondre aux besoins des populations.
- 3- Adapter nos villes et villages aux défis contemporains et évolutions des modes de vies".

Conformément au Code de l'urbanisme, la concertation avec le public doit se dérouler tout au long de la procédure d'élaboration du PLUi.

Chaque commune doit nommer 2 référents (1 titulaire et 1 suppléant). Dans ce cadre, Mme Guicharrousse assurera le rôle de référent titulaire et M. Bonne, celui de référent suppléant.

Dans le courant des 3 ou 4 prochaines années, nous seront donc amenés à évoquer ce sujet au travers des supports de communication dont dispose la commune (Bulletin municipaux, site de la commune, mails....) Des réunions ouvertes au public seront aussi organisées.

Si les conditions sanitaires le permettent, cette année, nous espérons pouvoir faire une réunion participative dans le courant du mois de mars afin de discuter de tous ces projets et de bien d'autres points aussi qui vous tiennent à cœur.

Philippe SANSAMAT

LA VIE DE LA COMMUNE

ETAT CIVIL :

NAISSANCES :

Anna Fernandes Costa le 23 février 2021
Léon Garroté Djian le 3 mai 2021

DECES :

5 janvier 2021 : Didier Chelet
25 janvier 2021 : Jean Louis Lartigue
26 janvier 2021 : Bernard Barbé Labarthe
23 octobre 2021 : Brigitte Haegel
23 décembre 2021 : Régine Bordenave

INSCRIPTION ELECTORALE

Vous souhaitez être inscrit(e) sur les listes électorales ?

Vous avez jusqu'au 4 mars dernier délai pour venir vous inscrire soit à la mairie soit sur internet. N'attendez pas néanmoins le dernier moment

URBANISME

Une **Déclaration Préalable** de travaux (DP) est une autorisation d'urbanisme exigée pour des travaux non soumis à permis de construire. (Extension d'un bâtiment existant de surface de plancher ou d'emprise au sol inférieur à 20 m², des travaux modifiant l'aspect extérieur, des constructions nouvelles ou le changement de destination d'un bâtiment). La DP permet à la mairie de vérifier que vous respectez les règles d'urbanisme en vigueur mais elle protège aussi tous les particuliers en cas d'un recours d'un tiers. Il vous est possible également d'obtenir l'imprimé nécessaire sur Internet :

<http://www.service.public.fr/particuliers/vosdroits/R2028>

OUVERTURE D UN CABINET DE KINESITHERAPEUTE

Vincent San Martin vous fait part de son installation à partir du 1er mars 2022 en tant que masseur kinésithérapeute diplômé d'état conventionné au 15 rue des Jardins d'Estos (au 1er étage de la mairie). Il recevra au cabinet et se déplacera à domicile.

Vous pourrez prendre rendez vous au 07.69.84.25.96. Le cabinet sera ouvert les mardis et jeudis.

LES FRELONS

Frelon asiatique: aide à la destruction de nid

La commune d'ESTOS propose une aide financière aux particuliers pour la destruction de nid de frelons asiatiques. Redoutable prédateur d'abeilles, le frelon asiatique est capable de réduire à néant une ruche en quelques jours. En termes de santé publique, il présente une menace sérieuse pour les personnes sensibles en raison de sa capacité à attaquer en nombre.

Au regard des dégâts produits par cette espèce, et de la rapidité de son développement, la commune souhaite inciter les propriétaires privés à faire procéder à la destruction des nids de frelons asiatiques détectés. La commune d'ESTOS accorde, par nid détruit par l'entreprise AES d'Agnos, une subvention d'un montant fixé à 50 % de la facture, dans la limite de 81€. Si vous souhaitez profiter de cette subvention faites vous connaître à la mairie avant toute intervention.

LE MARCHÉ



Le marché d'Estos a survécu à cette année difficile qui a imposé de nombreuses contraintes sanitaires.

Pendant cette période où les échanges sociaux étaient presque inexistants, notre marché a rempli hautement sa fonction de lieu d'échanges et de convivialité.

Chacun pouvait prendre des nouvelles des uns et des autres et la halle est devenue le cœur du village.

Bien sûr, la fréquentation a été irrégulière et certains commerçants sont partis... D'autres sont venus les remplacer, notamment, le producteur de viande de la ferme Ekoto, la cave ambulante, la ferme Civit ou encore le maraîcher de la ferme Borderouge qui nous a permis de profiter de ses bons légumes bio mais qui lui aussi a souffert du manque de clients et qui ne reviendra qu'au printemps.

Si nous voulons que le marché continue à être ce lieu de vie de notre village, il ne tient qu'à nous de le faire vivre !

En 2021, Estos a été un village ANIMÉ :



En 2021, Estos a été un village ANIMÉ :

Tout au long de l'année de nombreuses animations ont ponctué la vie du village :

- ❖ Le marché de la chandeleur avec distribution de merveilles et de crêpes
- ❖ Les ateliers environnement, nettoyage, desherbage et plantations
- ❖ Le vide grenier sous une chaleur caniculaire
- ❖ Le marché de producteurs, grande réussite de l'avis de tous
- ❖ Le marché d'automne qui a rassemblé de nombreux habitants
- ❖ Halloween avec les animations pour les enfants du Comité des fêtes
- ❖ Le marché de Noël, chocolat et vin chaud...
- ❖ La garbure du Comité des fêtes
- ❖ Le concert de Noël à l'église avec les chorales de Lucq et de Pau qui ont ravi les spectateurs.

Un grand merci à tous ceux qui ont permis la réussite de tous ces bons moments.



ACTION AUPRES DES AINES :

Comme cette année encore, la Commune n'a pu organiser le repas des aînés, les conseillers municipaux ont distribué des barquettes de civet de chevreuil et des chocolats avant le 1er de l'an à chacun de plus de 65 ans qui l'a souhaité.

FORMATIONS PROPOSEES

L'Association Santé Éducation et Prévention sur les Territoires (ASEPT) est intervenue du 8 novembre au 14 décembre à Estos ; elle a permis à 8 Estosiens de plus de 55 ans de participer à des ateliers numériques pour se familiariser à l'utilisation de la tablette tactile. L'objectif était de réussir à maîtriser l'usage courant du numérique et favoriser l'inclusion. Ces séances leur ont permis d'analyser l'interface du clavier, le paramétrage de la tablette, la saisie de texte, la recherche sur internet, la création et gestion d'une boîte mail, l'utilisation de Skype, la gestion des applications, les achats en ligne, la sensibilisation au droit numérique, les photos, etc

Cette activité ayant été fort appréciée par les participants, il est envisagé de la renouveler. Si vous êtes intéressé(e) n'hésitez pas à vous faire connaître.

D'autres formations peuvent être demandées, telles que : comment conserver sa vitalité ou comment savoir s'alimenter correctement. Ces formations vous intéressent ? Faites le nous savoir. 2 conditions : + 55 ans et 8 participants maximum

CITOYENNETÉ : APPEL AU CIVISME

- NUISANCES SONORES : PENSONS AUX AUTRES !

Bricolage, jardinage : l'utilisation d'appareils susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage est soumise à réglementation (en raison de leur intensité sonore) : outils tels que, tondeuse à gazon thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques, etc.

- CHIEN QUI ABOIE : ce que dit la loi : Article R.1334-31

Les aboiements sont soumis aux dispositions du Code de la santé publique : aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité. Le propriétaire du chien perturbateur pourrait se voir condamner à une amende ou à la confiscation de l'animal, ce qui serait regrettable.

- DEJECTIONS CANINES : l'Affaire est dans le sac !

Marcher dessus avec le pied gauche porterait bonheur !

Enfin, c'est surtout très désagréable, ces excréments sur les trottoirs et les chemins !

AIMER se promener dans le village, c'est aussi le RESPECTER !

Lorsque vous vous promenez avec votre chien, merci de penser à vous munir d'un sac pour ramasser les déjections canines. En cas de non-respect : **68 euros d'amende pour le maître.**

- STATIONNEMENT DES VEHICULES : Article R417-10

I – Tout véhicule à l'arrêt ou en stationnement doit être placé de manière à gêner le moins possible la circulation.

II – Est considéré comme gênant la circulation publique l'arrêt ou le stationnement d'un véhicule sur les trottoirs, les passages réservés à la circulation des piétons et des fauteuils roulants.

- RESPECT DE LA SIGNALISATION ROUTIERE :

Nous vous encourageons à être attentif au respect des règles communes et en particulier pour ce qui concerne la vitesse limitée à 30 km/h sur l'ensemble des rues du bourg en zone urbanisée pour garantir la sécurité des piétons et des enfants à hauteur des portails d'accès

- BACS POUBELLES :

Pour rappel, les poubelles ne doivent pas rester sur les trottoirs ; il vous est demandé de les rentrer **après chaque passage** du camion à ordures.

- CIMETIERE :

Des dérives sont constatées au niveau des dépôts dans le cimetière ; merci de bien vouloir trier vos déchets : le bac jaune pour les matières plastiques et les cartons. L'emplacement au sol réservé uniquement aux dépôts de végétaux.

J'aime ma commune, je dis non aux dépôts sauvages de déchets : les déchetteries sont là pour accueillir vos déchets divers.

ENVIRONNEMENT

- OBLIGATION D'ENTRETIEN ET D'ELAGAGE.

Les propriétaires riverains sont tenus de s'assurer du bon état des berges se trouvant sur leur terrain ainsi que des haies. Les arbres, arbustes ou végétaux doivent être coupés en limite de propriété et ne pas dépasser sur le domaine public.

Les rappels réguliers sur les obligations légales en matière d'entretien et d'élagage ne sont hélas pas toujours suivis d'effet car quelques propriétaires continuent à s'en affranchir.

Nous invitons donc une fois de plus, les propriétaires dont les arbres, arbustes ou autres végétaux dépassent sur l'emprise du domaine public à les **couper régulièrement en limite de propriété** afin de se mettre en conformité avec la législation.

Précisons qu'en cas d'accident ou de dommage à autrui leur responsabilité sera susceptible d'être engagée. Outre la sécurité ou la gêne des usagers, le bien-vivre dans un environnement accueillant est important.

Certains villageois participent d'eux-mêmes à l'effort de propreté en nettoyant les abords de leur domicile. Cette collaboration d'entretien de l'espace public, quelle soit individuelle ou collective par le biais de l'atelier environnement est à souligner. C'est l'affaire de tous ceux qui physiquement peuvent s'y employer.

Les prochaines actions collectives pilotées par l'atelier environnement seront communiquées plus largement. Les villageois qui le souhaitent pourront s'y joindre et seront les bienvenus.

Les élus comptent également sur les agriculteurs pour assurer l'entretien de la végétation bordant leurs parcelles le long des chemins communaux ainsi que des berges de ruisseaux les incombant.

Les propriétaires concernés par les dysfonctionnements évoqués sont donc priés de se mettre en règle de manière durable. Le respect des règles et règlements sont de nature à favoriser le bien-vivre ensemble. Aussi espérons que ce rappel soit suivi d'effet sans que l'on ait à prendre des mesures contraignantes.

Pour votre information, notons que l'expérience de désherbage des trottoirs au moyen d'un désherbant bio contrôle sera renouvelée ; un point sera fait en 2022 pour confirmer ou infirmer l'efficacité de ce produit.

Nous tenons à remercier grandement tous les villageois qui, sans attendre tout de la collectivité, apportent leur contribution pour un village propre et accueillant.

- ACCES AUX DECHETERIES :

L'accès aux déchèteries est règlementé depuis le deuxième trimestre 2021. A cet effet un badge d'accès fourni par le SICTOM de la CCHB a été attribué et distribué à chaque foyer de la commune.

Ces nouvelles dispositions avaient suscité diverses interrogations de citoyens avant leur mise en œuvre. Ces interrogations sont aujourd'hui levées. Les nouvelles modalités sont appréciées par les usagers qui les ont adoptées. Aucune doléance n'a été recueillie. L'accès aux déchèteries reste illimité et gratuit.

VIE ASSOCIATIVE ET CULTURELLE

LES PELOTARIS DU L'ABEROU

Après une année blanche, nous avons pu relancer le tournoi de printemps. Celui-ci a débuté le 19 mai du fait des restrictions sanitaires allégées. Une cinquantaine d'équipes réparties en 4 séries ont répondu présent, avec et c'est à souligner, une vingtaine d'estosiens et une participation croissante de féminines.

Le tournoi s'est déroulé dans de bonnes conditions avec une météo très clémente. Les participants nous ont fait part de leur plaisir de pouvoir s'adonner à nouveau à leur passion ainsi que de partager des moments de convivialité. Le 17 juillet après midi sous un temps radieux les finales se sont déroulées en présence d'un nombreux public.

Après la remise des prix aux vainqueurs et finalistes, nous avons clôturé le tournoi par une soirée conviviale rassemblant une centaine de personnes autour d'un apéritif et d'une paella cuisinée par Martin avec l'aide de quelques bénévoles.

Les pelotaris du l'Aberou tiennent à remercier les différents sponsors pour leur aide ainsi que la mairie pour la confiance qu'elle nous a accordée en cette période particulière.

En espérant pouvoir organiser le tournoi 2022, nous vous souhaitons une très bonne année 2022.

Les CoPrésidents :

Pierre Bonnefon- Jean-Paul Etchegoin

LE COMITE DES FETES

L'année 2021 fut encore très perturbée du fait de la persistance du Covid. Pour la 2e année consécutive nous n'avons pu, à notre grand regret, organiser les fêtes du village.

Malgré tout, plusieurs manifestations, initiées par la Mairie, auxquelles nous avons collaboré, ont pu être reconduites avec succès (Fêtes d'Halloween, Marché des Producteurs, Vide grenier).

Durant les vacances de Pâques nous avons décidé d'organiser pour la première fois, une chasse aux œufs, suivie d'un goûter qui a été très apprécié des enfants.

Nous tenions enfin à terminer cette année dans la joie et la bonne humeur autour d'une bonne garburade, moment privilégié qui a permis à chacun de s'évader de la morosité ambiante.

Nous espérons qu'en 2022 nous pourrons enfin réunir de nouveau tous les estosiens autour des Fêtes du village. En attendant de pouvoir tous vous retrouver, le Comité des Fêtes vous présente ses meilleurs vœux pour 2022.

Simon Etchegoin

Président du Comité des Fêtes d'Estos

ACTIV'GENERATION

Pratiquement 2 ans à ne pas pouvoir se retrouver pour marcher, jouer, passer un moment convivial. Espérons que 2022 nous permettra de reprendre nos activités et souhaitons, les conditions sanitaires étant respectées, vous accueillir les mardis de 14 h 30 à 17 ou 18 h selon les disponibilités de chacun.

En attendant nous vous souhaitons une très bonne année 2022.

Th. Lasmarrigues

LA BOULE ESTOSIENNE

Après une deuxième année difficile suite aux contraintes sanitaires, l'association de la boule estosienne n'a pu participer aux divers événements sportifs et organiser des compétitions officielles. En cette fin d'année 2021 lors de son assemblée générale du 05 décembre 2021, la boule estosienne a élu un nouveau président.

Le Président : **M. Serge Larrous**

LA FRATERNITE FRANCO-LIBANAISE

Les Libanais traversent une terrible crise, ils n'ont plus accès aux médicaments et quand ceux-ci sont disponibles, ils n'ont plus les moyens de les acheter

OBJECTIF: Collecte et acheminement au LIBAN de médicaments et de produits de première nécessité

- Produits concernés

La plupart des médicaments sont acceptés, à condition que leur date de préemption soit au delà des trois mois. Associé aux médicaments il y a le matériel infirmier et hospitalier : les attelles, les orthèses, le petit matériel médical, les fournitures scolaires, les produits d'hygiène et d'hygiène féminine, couches enfants et adultes, lait en poudre et lait maternisé.

- Acheminement au LIBAN:

Vers nos associations partenaires:

- Collectif Solidarité Lyon Beyrouth
- Les amis du Liban à Toulouse

Ces associations achemineront à leur tour les colis au Liban, par voie aérienne ou maritime

- Distribution sur place : par l'ONG arcenciel

- LES MOYENS : Pour que nos objectifs soient atteints nous avons besoin :

- 1- De bénévoles convaincus et enthousiastes !
- 2- Le local : se trouve à la mairie d'Estos
- 3- Des dons financiers

La participation financière peut passer par la simple adhésion à notre association (qui est de 20 euros par an) Nous comptons sur vous et nous espérons vous compter parmi nous

- Nos Coordonnées :

fraternitefrancolibanaise@gmail.com

Page FACEBOOK : Beyrouth dans nos mémoires, où vous pouvez consulter l'historique et l'actualité de l'association.

Les Responsables :

M. Abinader et M. El Amin

- POINT LECTURE

Les bénévoles du point lecture se sont réunies début septembre pour relancer l'activité de la bibliothèque et faire l'achat d'un certain nombre de nouveautés en vue à la rentrée :

Un stand a été tenu au marché d'Estos en octobre afin de vous informer sur son fonctionnement et de vous faire remplir un questionnaire sur vos goûts et les horaires d'ouverture les plus favorables.

La bibliothèque est donc ouverte :

le mardi de 17 h à 18 h 30

le samedi de 11 h à 12 h

Nous vous y attendons avec un grand plaisir et sommes toujours ouvertes à vos suggestions

INFOS PRATIQUES

INFIRMIERES : MAIRIE ESTOS

☎ DELANNE Stéphanie : 06 81 43 97 21

☎ VIGNAU Christine : 06 81 43 97 21

SYNDICAT EAU POTABLE

Maire d'Estos

☎ 07.72.77.58.51 Philippe CASAUX Président du Syndicat

aepelv@laposte.net

SYNDICAT D'ASSAINISSEMENT

Mairie de Goes

☎ 05.59.39.88.30

SPANC

☎ 05.59.36.15.20

SACPA / N° à joindre en cas de chiens errants

☎ 06.73.71.27.51

SERVICE INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES

☎ 05 59 39 55 10

ELECTRICITE. à joindre si coupure d'électricité

☎ Appeler le n° qui figure sur votre facture

HORAIRES MAIRIE :

Lundi de 8 h 30 à 12 h

Mercredi de 13 h 30 à 17 h 30

Vendredi de 13 h 30 à 17 h 30

Permanence du Maire et des Adjoints : Le samedi de 10 h 30 à 12 h

HORAIRES TRAVAUX :

- Les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 19 h 30
- Les samedis de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h
- Les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h

✂----- découper et à transmettre dans la boîte aux lettres (hall d'entrée de la Mairie)-----

BOITE A IDEES :

Thème :

Proposition(s) ou remarque(s) :